

Arrêté ministériel portant nomination de membres du conseil d'administration de la Haute Ecole Charlemagne

A.M. 21-10-2011

M.B. 01-12-2011

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu l'article 66, 6°, du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement de son fonctionnement;

Sur proposition des organisations syndicales interprofessionnelles et des organisations patronales,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres effectifs du conseil d'administration de la Haute Ecole Charlemagne jusqu'au 14 septembre 2016 :

1° M. Francis CLOSON (FGTB);

2° M. André BRULL (CSC-D);

3° M. Michel POTTIER (FEVIA);

4° M. Eric HAUBRUGE (FWA).

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 21 octobre 2011.

J.-C. MARCOURT